

COMMUNE DE MEALLET

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

SEANCE DU 13 MARS 2018

Petite Commune rurale à vocation essentiellement agricole MEALLET est dotée au 1^{er} janvier 2017 d'une population de 169 habitants. L'agriculture constitue l'essentiel du tissu économique. On dénombre pas moins de 7 associations dont le dynamisme apporte un supplément d'activités sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal et le bureau du CCAS se sont réunis le mardi 13 mars 2018 à 20 heures pour examiner et approuver leurs comptes administratifs respectifs.

1) COMMUNE

✓ Section de fonctionnement

Avec 221 053,95 € de recettes encaissées, propres à l'exercice 2017 et un excédent antérieur reporté de 53 564,38 €, soit un total de 274 618,33 € et 158 766,75 € de dépenses émises, **la section de fonctionnement libère un excédent de 115 851,58 €** mais compte tenu des besoins à couvrir en section investissement soit la somme de 57 894,16 €, **il reste une somme assez confortable de 57 957,42 €** qui sera reportée au budget primitif 2018.

Les principales recettes proviennent des impôts et taxes pour 116 684 € (dont 61 580 € de taxes foncières et d'habitation et 46 360 € de taxe sur les pylônes) soit 42,49% de nos recettes et des dotations et des participations de l'Etat pour 96 026,12 € (dont 67 387 € de DGF et 16 047 € de DSR) ce qui représente 34,97% de nos produits.

Pour rappel, les taux adoptés au budget primitif étaient de 16,32% pour la taxe d'habitation, de 8,87% pour le foncier bâti et de 60,48% pour le foncier non bâti.

Les principales dépenses sont les charges de personnel/frais assimilés avec 63 118,94 € et les charges à caractère général avec 44 233,10 € ce qui représente respectivement 39,76% et 27,86% des frais de fonctionnement.

✓ Charges financières et capacité d'autofinancement

A noter que le remboursement des intérêts de la dette 2017 représente la somme de 2 619,12 €, soit 1,65% des dépenses de fonctionnement et que si la **CAF** (capacité d'autofinancement) **brute est d'environ 65 774 €, la CAF nette est d'environ 42 306 €** (65 774€ - 23 468 € correspondant au remboursement du capital des emprunts 2017).

A souligner également que le remboursement de l'annuité 2017 représente **par habitant 15 € pour les intérêts** (chiffre inférieur à la moyenne départementale des Communes de même strate démographique puisqu'il est de 27 € par habitant) et **139 € pour ce qui est du capital** (chiffre un peu supérieur à celui des Communes comptant un nombre d'habitants équivalent puisqu'il est de 120 €).

✓ Section d'investissement

Avec 112 673,05 € de recettes encaissées, un excédent d'investissement N-1 de 408,27€ et 161 238,62 € de dépenses propres à l'exercice, **le résultat de l'exercice 2017 fait ressortir un déficit de 48 157,30 €** mais compte tenu des restes à réaliser en dépenses qui s'élèvent à 72 457,46 € et des restes à réaliser en recettes qui s'établissent à 62 720,60 €, **c'est une somme négative de 9 736,86 €** qu'il faut rajouter au déficit d'investissement ; **il en ressort donc un besoin de financement total pour la section investissement de 57 894,16 €**, lequel sera pris sur l'excédent de fonctionnement comme indiqué ci-avant.

Les principales dépenses correspondent à la réalisation des travaux de voirie pour 89 177,60 €, il s'agit essentiellement du programme de voirie 2016, à la réalisation de travaux sur l'église Saint-Georges (toiture/charpente) pour 32 735,92 € et au remboursement du capital des emprunts pour 23 467,82 €.

Quant aux deux principales recettes elles émanent de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 86 084,73 € et de diverses subventions pour 23 101,32 €, lesquelles se décomposent de la manière suivante, soit 9 000 € de la Sauvegarde de l'Art Français pour la restauration de l'église paroissiale, 12 905,32 € de l'Etat (réserve parlementaire et DETR) pour l'extension du cimetière et 1 196 € de l'Etat au titre d'un acompte DETR pour la réalisation d'un enrochement sécuritaire au village de Lhom prévu dans le cadre du programme de voirie.

✓ Ratios principaux

L'encours de la dette bancaire, c'est-à-dire le capital restant à rembourser, s'élève au 31 décembre 2017 à **la somme de 105 907 €** et représente par rapport à la CAF brute qui est de 65 774 € **un ratio de 1,61** ; ratio inférieur à la moyenne constatée dans les Communes de même catégorie démographique dans le département qui est de 1,74.

Enfin, pour ce qui concerne l'annuité de la dette 2017 **d'un montant de 26 087 €**, elle représente par rapport à l'excédent brut de fonctionnement qui est de 68 345 € **un ratio de 0,38** ; ratio supérieur à la moyenne constatée dans les communes de même catégorie démographique dans le département qui s'établit à 0,29.

2) CCAS

Le compte administratif du CCAS révèle un excédent de clôture de 1 854,04 €, soit 3 000 € de recettes pour 1 145,96 € de dépenses, qui sera reporté au budget primitif 2018.

3) CONCLUSION

Les deux comptes de gestion de Madame la Receveuse et les deux comptes administratifs de la Commune ont été adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire,
Alain FREYRIA.